



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Création et recrutement de 100 emplois jeunes

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97519

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La loi du 16 Octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes est destinée à promouvoir des nouvelles activités répondant à des besoins émergents ou non satisfaits et présentant un caractère d'utilité sociale, notamment dans les domaines sportif, culturel, éducatif, d'environnement et de proximité.

La Ville de Niort et le Conseil Municipal se mobilisent et s'inscrivent dans ce dispositif en proposant la création de 100 premiers emplois jeunes sur la base du dossier remis à l'Etat.

C'est dans ce cadre qu'un contrat d'objectif a été signé le 7 Novembre 1997 par le Maire et Préfet en présence du Ministre de la Fonction Publique.

Chaque nouveau métier proposé doit être agréé par l'Etat et faire l'objet d'une convention, pour que les contrats puissent être ensuite conclus.

Un nouveau service municipal, dénommé "**Mission Municipale Emplois Jeunes**" sera mis en place et le CTP sera informé du dispositif et de l'organisation.

Les jeunes se verront proposer des contrats de travail de droit privé, d'une durée de 60 mois et bénéficieront sur le temps de travail, de formations adaptées.

La mise en oeuvre du dispositif se traduira par des dépenses supplémentaires pour le budget de la Ville, évaluées à 2,3 MF pour les salaires des 100 jeunes, déduction faite de la prise en charge de l'Etat (92.000 F/an et par poste).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- s'inscrire dans ce dispositif et autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes pour les 100 emplois jeunes ;

Les crédits correspondants seront inscrits dans le cadre du BP 98.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)